

Mutinerie à la maison d'arrêt de



Tout autour de la prison, la foule attendit de longues heures pour assister au dénouement de cette révolte. (Ph. « A.N. »)

Le film chronologique des événements

10 h 30. — La section des mineurs, qui purgent actuellement une peine à la maison d'arrêt, et sont en promenade dans la cour, refusent de réintégrer leurs cellules. Comme ils l'avaient fait la veille, ils manifestent bruyamment. Sous leur pression, les gardiens quittent les lieux de détention.

10 h 40. — La fièvre monte dans l'établissement pénitentiaire. Les vingt-sept mineurs prennent tout ce qui leur tombe sous la main et s'attaquent à la porte donnant accès à la prison. Une fois dans la place, ils se mettent en devoir de libérer leurs cent sept camarades. Dans le même temps, tout en ouvrant ou en forçant des geôles, ils cassent tout ce qui leur tombe sous la main. Dans la rue, leurs hurlements alertent les badauds.

11 heures. — L'alerte générale est donnée. Très vite, quelques gardiens sont sur place. Ils sont bientôt rejoints par des C.R.S. et

des gendarmes. Avec les gardiens de la prison, les représentants de l'ordre sont une quarantaine environ.

11 h 10. — Tandis qu'un fracas de vitres brisées et de coups sourds se fait entendre sans désemparer, de la fumée jaillit sous un toit. On saura plus tard que quelques détenus ont tenté de mettre le feu à la maison d'arrêt à l'aide d'une colle spéciale qu'ils utilisent pour fabriquer des casquettes en papier. Par chance, d'autres prisonniers ont rapidement circonscrit le sinistre.

M. Thomas, procureur de la République, est sur place avec Mlle Claude, juge de l'application des peines, et M. Champagne, commissaire de police, chargé des premières mesures d'ordre. Ils sont rejoints par M. Brunon, préfet; M. Bouton, commissaire central de Saint-Quentin par intérim; M. Hénoque, secrétaire en chef de la sous-préfecture; M. Péry, lieutenant des sapeurs-pompiers.

Plus tard, arrivent encore MM. Braconnier, sénateur-maire; Blériot et Leroux, conseillers généraux.

11 h 15. — Un dispositif de sécurité est mis en place autour de la prison: voitures de police et de gendarmerie, grande échelle des pompiers et camions contre l'incendie. Les premiers prisonniers font leur apparition sur les toits, haranguant la foule et plus spécialement les journalistes reconnaissables à leurs appareils photographiques.

11 h 20. — Deux des mutins, Odiot et Lelong, à cheval sur le mur d'enceinte, entament des pourparlers avec M. Thomas. Ils veulent qu'une suite favorable soit donnée à leurs revendications: cellules plus propres, w.-c. individuels, une justice plus rapide, des «parloirs» plus longs avec leurs visiteurs, surtout si ceux-ci viennent de loin; du travail mieux rémunéré; un acheminement plus rapide de leur courrier; des visites médicales plus nombreuses; un coiffeur compétent, etc.

M. le procureur de la République tente de leur faire entendre raison en leur expliquant que leur sort s'améliorera certainement à la suite du conseil des ministres qui se tient précisément à la même heure. En pure perte.

Les révoltés réclament les représentants de la presse auxquels ils répètent l'ensemble de leurs revendications.

12 h 20. — Odiot et Lelong avivent les autorités: «Nous redeviendrons calmes et nous réintégrerons nos cellules lorsque nous aurons en mains une lettre de M. le préfet certifiant que nous ne subirons aucun transfert.» Lelong ajoute: «Vous avez ma parole. J'espère que les autres m'écouteront.»

Mlle Claude, juge de l'application des peines: «Comment voulez-vous qu'on ne vous transfère pas si vous avez tout cassé à l'intérieur?»

12 h 25. — On apprend que dix-huit hommes du quartier C, c'est-à-dire exerçant divers travaux à l'intérieur de la maison d'arrêt, tels que le secrétariat, l'entretien, la bibliothèque, la comptabilité se sont barricadés dans la cuisine avec le chef de celle-ci. Ils purgent de petites peines et ne veulent pas être mêlés à cette révolte. Ils réclament également de l'aide car certains autres prisonniers veulent les déloger.

12 h 30. — M. le préfet fait prévenir les forces de police présentes d'avoir à se munir de mousquetons et de munitions.

12 h 50. — A nouveau, les porte-paroles demandent à M. le préfet de faire aboutir leurs revendications. Le représentant du gouvernement rétorque qu'il ne

des toits de la prison; pour être objectifs, il nous faut reconnaître que très rares sont ceux qui tiennent avec les insoumis; on leur lance toutes sortes d'épithètes...

15 heures. — Le sénateur-maire, à nouveau, incite les prisonniers à se calmer: «Tout à l'heure, les lances des pompiers vont entrer en batterie, vous risquez de glisser et de vous tuer, je ne réponds plus de rien.»

15 h 20. — A nouveau, Lelong, qui joue les médiateurs, certifie qu'il a la parole de ses camarades: «Tout rentrera dans l'ordre à 16 heures.»

Les rires, les sifflements, fusent à nouveau de la masse des badauds, toujours plus nombreux.

Les renforts sont arrivés, les détenus peuvent voir les gendarmes s'équiper pour l'affrontement qui se prépare; des insultes, puis quelques tuiles, volent dans les airs.

dans sa cellule. Il était resté fermé et avait attendu tranquillement que tout se termine.

M. Braconnier insiste: «Dépêchez-vous, il est encore temps. Un homme crie aux révoltés: «Rentrez, vous voyez tout ce que vous avez sur le dos (Il fait allusion aux nombreux gendarmes casqués et arrivés); pauvres fous, vous êtes menés par des individus qui ont, eux, cinquante ans de prison à faire.»

Un autre clame: «J'ai fait sept ans, j'ai payé ma dette à la société, faites comme moi!»

15 h 35. — Une lance des sapeurs-pompiers entre en action pour déloger les irréductibles qui sont sur les toits. Les autres après avoir jeté sans conviction quelques dernières tuiles entrent dans les locaux pénitentiaires. De l'extérieur, il semble que les représentants de l'ordre investissent assez facilement les lieux.

15 h 40. — Tout est calme. M. le préfet et les autorités citées précédemment entrent dans la prison.

15 h 45. — La grande majorité des manifestants a regagné ses cellules. Seuls, sont réfugiés sous les combles, vingt-sept mineurs; peut-être ceux qui avaient déclenché l'action. Peu après, ils se rendent et sont mis en geôle à leur tour.

Reportage de
Jean CAMBRELIN
et Alain COLLET

16 h. — Les journalistes sont autorisés à pénétrer dans la prison. Les dégâts sont importants mais moins conséquents qu'on nous aurions pu être tentés de le croire. Bien sûr, tous les carreaux sont brisés, des portes sont éventrées, l'infirmerie a été mise à sac et son armoire vidée de ses produits, des meubles sont éventrés, l'installation électrique saccagée, mais cela n'a pu être pire si, par exemple, un prisonnier conscient de ses responsabilités envers la société n'avait eu l'heureuse idée de couper l'arrivée du gaz.

16 h 10. — Des problèmes se posent pour la surveillance des prisonniers au cours de la nuit suivante. En effet, les gardiens acceptent maintenant d'assurer la garde dans les murs et dans la porte (entendez entre les murs d'enceinte et à l'entrée) mais se refusent à toute autre action. Ils entrent d'ailleurs aussitôt en contact avec leurs syndicats.

A noter que cette mutinerie avait été mise sur le compte de quatre jeunes gens mutés de la prison de Loos-les-Lille après une mutinerie beaucoup plus grave qu'à St-Quentin. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il semble qu'il n'en soit rien.

LE CONSEIL LE PROJET

A la suite du conseil fut approuvée la réforme d'une conférence de presse: «l'essentiel, a-t-il dit, était la parole du gouvernement.»

Auparavant, M. Giscard d'Estaing, au cours de la réunion, avait fait connaître en ces termes sa détermination de régler le problème pénitentiaire dans le calme. «J'ai tenu à nommer un secrétaire d'Etat à la condition pénitentiaire afin de conduire la réforme nécessaire du régime des prisons dans le sens de l'amélioration des conditions de détention et de la réinsertion des détenus dans la vie sociale. Les désordres actuels compliquent la situation en l'aggravant et ne peuvent qu'être défavorables vis-à-vis de l'opinion publique.»

Quoi qu'il en soit, on ne peut dire que des mesures importantes aient été prises, ce qui reflète l'attention du gouvernement de ne prendre aucune initiative sous la pression des événements.

Parmi les décisions du conseil des ministres citons: — le non-alignement des salaires du personnel pénitentiaire sur ceux de la police nationale;

L'ARMEE DE

L'Armée de l'Air ouvre différents recrutements destinés à pourvoir les postes de spécialistes sous-officiers

BRANCHE ELECTRONIQUE

Equipement électronique - Radiotéléphonie - Réseau hertzien.

a) Admission directe sur titre a) titulaires du baccalauréat C, D, E, F3, F5, F10 ou titre admis en équivalence par l'Education nationale.



L'heure «H» est proche: le commandant Blanchard explique au Préfet comment la Maison d'Arrêt sera investie par ses hommes. (Photo «L'Aisne Nouvelle»)

prendra aucun engagement. Pendant un long moment, les détenus se déchânaient à nouveau sur tout ce qui leur tombe sous la main. Les hurlements fusent. L'un des prisonniers crie: «Envoyez-nous un médecin, nous avons des blessés.»

Dans la foule, massée aux environs et retenue par des barrières de sécurité, on entend des sifflements.

13 h 10. — Lelong annonce qu'une bonne vingtaine de cellules ont été mises à sac.

13 h 30. — Les hommes enfermés dans la cuisine demandent qu'on refoule leurs assaillants.



Ceux qui s'étaient barricadés dans la cuisine sortent un à un, suivis des gardiens. Ce sont les «non-violents». (Ph. «A.N.»)

Ils craignent le pire car ils savent que les autres veulent se venger.

13 h 35. — Mlle Claude demande qu'on place les assiégés en garde à vue afin qu'ils ne soient plus soumis à la vindicte de leurs camarades; M. le Préfet donne son accord.

13 h 45. — Ces détenus sont mis hors de danger; du haut du toit de la prison, des détenus narguent les C.R.S. qui montent la garde au pied des locaux pénitentiaires: «Attention aux tuiles!»

13 h 50. — Le commandant Blanchard, du groupement de gendarmerie de l'Aisne à Laon, arrive et signale au préfet que soixante gendarmes de Laon et Vervins sont en route pour St-Quentin.

13 h 58. — Dans la rue, une femme, portant une charmante



Juchés sur le toit, au dessus de l'entrée principale de la prison, quelques détenus narguent les C.R.S. (Ph. «A.N.»)

